

Date :

<b>PONDERATION DE SURFACE DES LOCAUX COMMERCIAUX</b>
--

N° téléphone :

Propriétaire :	Activité principale exercée :	Code APE :
Occupant :	Activité secondaire exercée :	Code APE :
Représentant :	Date début d'activité :	Montant TF :
Adresse du local :	Date de Visite :	Local type
Ville :	<i>Création de la fiche par Philippe IMBERT (Atelier des Taxes locales)</i>	Montant TP :

 TF  
 TP  
 TF et TP

Gp	Boutiques, magasins, etc.	Coeff pondérant	Surface réelle (m2)	Surface pondérée (m2)	Remarques	Bureaux commerciaux, commerces en étages, ateliers	Coeff pondérant	Surface réelle (m2)	Surface pondérée (m2)	Remarques	
1	Boutiques, magasins et autres locaux similaires (cafés, restaurants, etc.)	1				Pièce principale	1				
	Pièce n° 1					Pièce n° 1					
	Pièce n° 2					Pièce n° 2					
	Pièce n° 3					Pièce n° 3					
	Pièce n° 4					Pièce n° 4					
	Zone 1. Superficie délimitée par la façade et les 5 premiers mètres de profondeur	1									
	Zone 2. Superficie des cinq mètres suivants en profondeur	0,50 (1)									
Zone 3. Le surplus	0,33 (1)										
2	Arrière-boutiques, réserves, débarras et autres dépendances à usage commercial, dégagements, sanitaires, etc	0,33 (ou 0,50) (2)				Arrière-boutiques, réserves, débarras et autres dépendances à usage commercial, dégagements, sanitaires, etc	0,50				
	Arrière-boutiques					Arrière-boutiques					
	Réserves					Réserves					
	Débarras					Débarras					
	Dépendances					Dépendances					
	Dégagements					Dégagements					
	Sanitaires					Sanitaires					
Autres					Autres						
3	Sous-sols aménagés (plafonds ; cloisons ; sols parquetés, cimentés ou carrelés, etc.)	0,20 (ou 0,25) (2)				Sous-sols aménagés (plafonds ; cloisons ; sols parquetés, cimentés ou carrelés, etc.)	0,20				
4	Caves et greniers	0,10 (ou 0,15) (2)				Caves et greniers	0,10				
	Caves					Caves					
	Greniers					Greniers					
<b>TOTAL</b>						<b>TOTAL</b>					

(1) Dans les communes de moyenne ou faible importance où les facteurs de commercialité sont faibles, ces taux peuvent être supprimés.

(2) Taux de 0,33 et 0,20 respectivement portés à 0,50 et 0,25 lorsque l'arrière-boutique ou le sous-sol constitue un élément de l'exploitation appréciable : laboratoire (pharmacien, photographe, charcutier, etc.), salon d'essayage (couturier, tailleur, etc.), petit atelier (bijoutier, horloger, etc.), salle de réunions, locaux sanitaires (grands cafés, restaurants, etc.).

(3) Taux porté à 0,15 lorsque la cave présente une utilité particulière pour le commerce (marchands de vins, restaurants, etc.).

**Observations :****Particularités :**